



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Liminaire du CSAL FS 30/06/2023

Monsieur le Président,

Les formations spécialisées se suivent et se ressemblent.

Quatre années après la publication de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, dont **F.O.- DGFIP** dénonce toujours les effets délétères pour la fonction publique et ses agents, force est de constater que nous n'avons toujours pas de règlement intérieur pour régir cette instance. Or, sans règlement intérieur, pas de fonctionnement optimal des instances.

Par conséquent, les élus **F.O.- DGFIP 62** demandent de nouveau le report de l'élection du secrétaire de la FS.

Si la mise en place d'un règlement intérieur semble des plus complexes au niveau ministériel, il ne nous a malgré tout pas échappé qu'un arrêté a été pris pour **contingenter le nombre d'autorisations d'absence à destination des élus en CSAL**. Manifestement, certains points sont plus prompts à établir, surtout lorsqu'il s'agit de restreindre les droits des agents.

Ainsi, l'arrêté du 15 juin 2023 « fixant le contingent annuel d'autorisations d'absence des membres de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail de la fonction publique d'Etat » prévoit un contingent de 5 journées par an pour les représentants des personnels de la FS du Pas-de-Calais.

Les élus **F.O.- DGFIP 62** souhaiteraient des précisions. S'agit-il d'un contingent admis pour l'ensemble des missions qui leur sont dévolues, instances et groupes de travail inclus ? Car 5 jours d'instances et réunions, en y ajoutant les journées de préparation, **cela veut dire qu'il faudra fortement restreindre le nombre de réunions de cette instance... Cela n'est pas acceptable, à une période où les RPS sont plus forts que jamais.**

Nous rebondissons sur le sujet de l'état de santé de vos agents, Monsieur le Président, en rappelant de nouveau l'attachement des élus **F.O.- DGFIP 62** à une médecine de prévention de qualité.

Nous regrettons toujours de ne pas avoir, au sein du Pas-de-Calais, deux médecins de prévention à temps complet, si bien que de nombreux agents n'ont plus de visites médicales obligatoires depuis trop longtemps.

A ce sujet, nous avons appris – par hasard et bouche à oreille – qu'un nouveau médecin de prévention remplacerait le Dr Kerache.

Pouvez-vous nous le confirmer ?

Enfin, même si nous pourrions prolonger cette déclaration liminaire de longues heures pour évoquer l'état de santé et de stress des agents, nous aborderons un dernier point, et non des moindres.

Ainsi, les élus F.O.- DGFIP 62 tiennent à tirer la sonnette d'alarme concernant la campagne GMBI, qui tourne au cauchemar pour vos agents. Il est évident que la situation ne va pas s'arranger dans les prochaines semaines, avec le report de la date butoir de déclaration au 31 juillet 2023.

Les accueils, déjà submergés par les demandes actuelles, vont devoir continuer à recevoir un flot continu et massif d'usagers dans un contexte d'effectifs fortement réduits du fait des congés estivaux.

Nous souhaitons connaître, Monsieur le Président, les mesures de prévention que vous allez prendre pour garantir à vos personnels des conditions de travail sereines et décentes. Ces mesures sont impératives et nécessaires, et ce dès à présent, car les risques psychosociaux encourus sont réels pour les agents du SDIF et des SIP du département.

Aussi, conformément à la réglementation, les élus F.O.- DGFIP 62 tiennent à vous alerter sur cette situation dangereuse pour la santé physique et mentale des agents. Un courrier vous est remis en ce moment même pour le formaliser.

Pour rappel, ce droit d'alerte peut constituer le préalable à l'exercice du droit de retrait si l'évolution de cette situation inédite devait y conduire.

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Sandrine BONET, Valérie CADET, Christine LEFRANC-COLLIER, Jacques REGNIER

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Florent VERMELLE

A tous les niveaux, FO continuera de se battre avec vous au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail !

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat
1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État
1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais